

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

Administrateur
Banque-Roubaix: Trois mois... 30.00
Six mois... 55.00
Un an... 100.00

Num. Rue de Valenciennes, 15 St.
La Rédaction et l'Administration, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

Administrateur
Banque-Roubaix: Trois mois... 30.00
Six mois... 55.00
Un an... 100.00

Num. Rue de Valenciennes, 15 St.
La Rédaction et l'Administration, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

ROUBAIX, 30 DÉCEMBRE, 1879

SOUSCRIPTION
OUVERTE DANS LES BUREAUX DU
Journal de Roubaix
POUR LES
PAUVRES DE ROUBAIX
Hiver de 1879-1880

Comité d'honneur
Présidents d'honneur :
M. le Chanoine BERTEAUX, doyen-curé de la paroisse Saint-Martin ;
M. HENRY BOSSUT, président du Tribunal de Commerce.

Président
M. AMÉDÉE PROUVOST, manufacturier.

Secrétaire
M. ALFRED REBOUX, directeur-propriétaire du Journal de Roubaix.

Treasorier
M. PIERRE DESTOMBES, propriétaire.

M. LE DOYEN de Notre-Dame ;
MM. LES CURES de Sainte-Elisabeth, du Sacré-Cœur, du Saint-Sépulchre et de Saint-Joseph ;
M. SCRÉPEL-ROUSSEL, vice-président de la Chambre de Commerce ;
M. SCRÉPEL-CHRÉTIEN, président du Conseil particulier des Conférences ;
M. PIERRE CATTEAU, conseiller général ;
M. HENRI BUISINE, négociant ;
M. L. WATTIN E-HOVELLAQUE, notaire ;
MM. LES PRÉSIDENTS des Conférences de St. Vincent-de-Paul ;

NEUVIÈME LISTE

Mme veuve Delattre et fils	350
draps d'hiver, valeur	350
Mme veuve Motte-Motte	300
M. Delaunoy-Stopin	5
M. Louis Scrépel père	300
M. Ch. Prouvost-Scrépel	200
M. Hazebrouck	25
M. Delambre-Seutin	100
M. Truffaut-Fournier	100
M. Truffaut-Waïnie	100
M. César Truffaut	50
Mlle Sophie Truffaut	50
M. Poissonnier-Dubamel	125
Lissia, valeur	200
M. Georges Heyndrickx	200
Produit d'une partie de cartes	10 75
par un groupe d'amis	10
M. D. B.	10
Concert de l'Union Chorale, quête pour les pauvres	31 30
Total de la neuvième liste	1,952,05
Total des listes précédentes	72,538,39
Ensemble	74,490,35

Souscription pour les pauvres
ouverte par le Journal de Roubaix
Un bureau central de distribution est ouvert rue Saint-Georges, 36.
On est prié d'y faire inscrire les familles nécessiteuses, qui seront immédiatement visitées et secourues.
Les souscriptions continuent à être reçues dans les bureaux du Journal de Roubaix.
Les personnes qui ont livré des fournitures au Comité pourront se présenter au bureau de distribution rue Saint-Georges, 36, pour y toucher le montant de leurs factures : lundi 29, mardi 30 et mercredi 31 décembre de dix heures à midi.

BULLETIN DU JOUR
Le nouveau ministère est un ministère de gauche pure, et avec quelques éléments de l'Union républicaine. Le centre gauche est complètement évincé. Sous l'inspiration de M. Gambetta, le président de la République s'est résigné à faire un pas en avant. Cette

concession assurera-t-elle au nouveau cabinet cette majorité parlementaire qui a été jusqu'à ce jour l'objectif insaisissable, c'est douteux ? Tout semble avoir été fait sous l'inspiration de M. Gambetta, très-ému, dit-on, de l'article du *Petit Marseillais* que nous avons reproduit hier, et de l'intention qu'on y prêtait à M. Grévy d'écartier systématiquement du pouvoir les hommes connus pour leurs relations intimes avec le président de la Chambre. La conversation de l'Elysée aurait dissipé les malentendus.

Le maintien à l'intérieur de M. Lepère, non moins que le patronage accordé par cette démarche de l'hôte du Palais-Bourbon à la nouvelle combinaison en tête de laquelle figure M. de Freycinet, indique suffisamment que M. Gambetta, désireux pour le moment d'éloigner toute éventualité de dissolution, dans des circonstances qui lui paraissent défavorables, s'est engagé à « faire vivre » le cabinet.

Toute sa valeur politique réside et résidera exclusivement dans la personne de son nouveau président. On rappelle, à ce propos, non sans malice, certains passages des discours prononcés par M. de Freycinet, à Nantes et à Bordeaux, et dans lesquels il protestait de la nécessité de se montrer tolérants et conciliants.

« Je suis, vous le savez, disait-il, un partisan de la conciliation : je la conseille partout, je la conseille surtout au parti républicain ; je la conseille aux républicains, parce qu'ils sont aujourd'hui les plus forts et qu'ils ont le pouvoir. Or, quand on est la majorité, on peut et on doit faire des choses qui ne sont pas permises quand on est la minorité.

« Je dis donc aux républicains : c'est à vous, au jourd'hui, de faire les avances ; c'est à vous de ménager, de respecter la susceptibilité des autres partis. Messieurs, si quelqu'un vous dit, comme je l'ai entendu dire quelquefois : c'est de la faiblesse ; répondez : c'est de la faiblesse quand on est le plus faible ; mais quand on est le plus fort, c'est de la bonne politique.

« Il sera peut-être difficile à M. de Freycinet de mettre d'accord ces intentions fort louables avec les exigences du programme exposé par la *Republique française* qui doit en cela traduire la pensée de M. Gambetta. La campagne projetée contre les fonctionnaires, la magistrature, etc., ne nous paraît pas être une émanation logique de l'esprit de modération et de tolérance qui dictait les paroles prononcées dans l'Ouest et la Gironde par M. de Freycinet.

Nous allons assister en spectateurs impartiaux à cette nouvelle phase du régime républicain. Ce qu'il importe de constater, c'est que la fraction libérale et conservatrice, qui avait tant contribué à l'établissement des institutions actuelles sous la direction de M. Dufaure, est emportée par un mouvement irrésistible. Le centre gauche avait évincé le centre droit ; la gauche pure évince maintenant le centre gauche, et sera submergée demain elle-même par l'Union républicaine. Telle est la loi de la république : on commence par M. Thiers, on finit par... comment finirait-on ?

Le monde financier n'a pas accueilli sans défiance cette nouvelle accentuation de la politique gouvernementale, ainsi qu'on le verra par la baisse qui s'est manifestée à la Bourse. On se

préoccupe non sans raison des affaires extérieures, dans la direction desquelles M. Waddington, sans être un diplomate de premier ordre, avait montré sinon de l'habileté, du moins de la prudence. Son successeur se trouve jeté dans la diplomatie comme il avait été jeté le 4 Septembre dans les opérations militaires, et si bien doué que soit M. de Freycinet, il est peut-être imprudent de lui supposer des aptitudes universelles.

La personnalité de M. Léon Say, auquel on reproche avec raison de s'être montré en certaines circonstances trop accommodant vis-à-vis des exigences des gauches, n'en rassure pas moins de nombreux intérêts, tandis que M. Magnin, lors de son ministère de l'Agriculture et du Commerce, pendant le siège de Paris, n'a jamais su bien exactement ce que la capitale assiégée contenait de vivres, ce qui n'indique pas de hautes capacités.

La fin de la crise
Le *Deux ex machina* du jour, c'est le dégel. Il dissout en ce moment la neige et fait éclore du même coup un ministère. Mais quel brouillard de quel gâchis de l'une comme de l'autre part !
On s'est tellement hâté, et la fin de la crise a été tellement précipitée que l'on n'a même pas encore pu s'entendre sur le choix d'un député appelé à entrer dans la présidence de la République en qualité de sous-secrétaires d'Etat. Le *Journal officiel* d'hier ne mentionne, en effet, que les noms des dix nouveaux ministres, plus l'attribution de la présidence du conseil à M. de Freycinet.

La désignation des sous-secrétaires d'Etat paraît sans doute le jour où la « débacle » sera complète.

Maintenant que nous avons enregistré le fait de la constitution du nouveau ministère, recherchons dans quelles circonstances et de quelle façon son enlèvement s'est accompli.

L'entrevue avec M. Gambetta. Ici, la personnalité de M. Gambetta apparaît, et son intervention mérite d'autant plus d'être remarquée que la crise ministérielle, hier matin encore à l'état aigu, s'est dénouée aussitôt après la visite faite par le président de la Chambre des députés au Palais de l'Élysée.

C'est sur la demande même de M. Grévy que cette entrevue a eue lieu. L'état de santé du président du Sénat ne permettant pas qu'il soit convoqué, M. Grévy s'est vu voir ces jours derniers quelques membres de la Chambre haute, mais avec aucun d'eux les paroles échangées n'ont eu l'importance de la conversation du président de la République avec M. Gambetta.

Hier matin, donc, à dix heures, le coupé de l'ex-dictateur, attelé de deux chevaux bai-brun, s'arrêtait devant l'Elysée, et M. Gambetta, immédiatement annoncé, était reçu par M. Grévy.

Le qu'on dit naturellement indigne était M. de Freycinet, pendant les soixante minutes au moins qu'a duré l'entrevue, nous n'avons certes pas la prétention de le connaître et de l'indiquer textuellement à nos lecteurs. Un chien, toutefois, a transpiré l'avis de M. Gambetta sur le fait qui allait à tout prix en finir avec la crise gouvernementale, de laquelle du reste il entendait personnellement se désintéresser ; M. Gambetta énuméra alors les raisons qui le dissuadent de prendre, dans la situation actuelle, comme président du conseil, la direction des affaires.

Les candidats. A défaut de M. Gambetta, le seul président du conseil naturellement indiqué était M. de Freycinet. Mais M. de Freycinet portait-il, dans cette éventualité, conserver le portefeuille des travaux publics ? Une considération s'y opposait : le ministère des travaux publics n'a pas de caractère politique, et, si notre mémoire est fidèle, il n'y a pas dans l'histoire parlementaire d'exemple que son titulaire ait été investi de la présidence du conseil.

Des lors on dut songer à confier à M. de Freycinet le portefeuille des affaires étrangères, et cette combinaison parut d'autant

plus sourde à M. Gambetta que l'hôtel du ministère des affaires étrangères et celui du président de la Chambre des députés sont contigus. M. Gambetta, M. de Freycinet, dont on connaît l'intimité étroite, pourront donc continuer avec la plus grande facilité en 1880 les relations qu'ils ont nouées en 1879 dans des circonstances inutilisées à rappeler ici.

Un autre nom, celui de M. Challemel-Lacour, sénateur et ambassadeur à Berne, a été également mis en avant pour occuper le poste de ministre des affaires étrangères ; mais devant l'absence net et catégorique de M. Challemel-Lacour, projet de combinaison dans la combinaison ministérielle en préparation dut être abandonné.

Quant à MM. Brissot et Floquet, la certitude que leurs idées n'auraient aucune chance de prévaloir, surtout au Sénat, avait depuis longtemps éloigné M. Grévy de songer à eux.

Puis, comme on n'allait pas jusqu'à l'élément républicain avancé, on crut devoir par compensation recourir à admettre dans le cabinet de M. de Freycinet, représentant de la gauche modérée, autrement dit le centre gauche. MM. Waddington et Léon Say furent en conséquence sacrifiés.

L'« historique » exact et succinct de la dernière journée de la crise.

Le programme. Si maintenant nous cherchons à dégager des nouvelles désignations ministérielles le programme du cabinet, nous voyons, en ce qui concerne le fameux article 7, que le nom de M. Ferry indique le maintien du projet de loi sur l'enseignement supérieur, tel que ce projet a été adopté par la Chambre des députés et tel que le Sénat va prochainement le discuter.

En ce qui concerne la magistrature, ni M. Gambetta ni M. Grévy n'avaient montré de l'opposition au projet Boissel, qui supprime l'immovibilité, et ce projet avait au travail préparé à cet égard par M. Le Royer, c'est-à-dire que le nombre des juges et conseillers serait réduit dans les tribunaux de première instance et dans les cours d'appel, en même temps que la limite d'âge pour la retraite des magistrats se trouverait abaissée.

Bien entendu, la question de l'amnistie pleine et entière se trouve formellement écartée du programme de l'administration nouvelle.

Les nouveaux ministres
Voici quelques renseignements biographiques sur les ministres appelés à faire partie du cabinet du 28 décembre.

M. de Freycinet, Lepère, Jauréguiberry, Cochery, Jules Ferry, Tirard, qui étaient membres du précédent ministère, nous ne croyons pas nécessaire de nous occuper ici d'une façon spéciale. Faisons seulement observer que M. Lepère, dont on avait annoncé le remplacement, a dû son maintien à l'impossibilité de rencontrer un autre personnage de la place laissée vacant par le changement de fonctions de M. de Freycinet ; M. le général Farre, substitué au ministère de la guerre à M. le général Gresley.

M. CAZOT
Avocat à Nîmes, puis à Paris avant la guerre ; attaché au cabinet de M. Gambetta ; député du département de la Côte-d'Or, il alla s'asseoir sur les bancs de

l'opposition. En 1870, après le 4 Septembre, il resta à Paris et fut délégué au ministère du commerce par le gouvernement de la Défense nationale. Représentant le département de la Côte-d'Or à l'Assemblée nationale, il a été, comme M. Cazot, élu sénateur inamovible.

Richer propriétaire et ancien maître de forges, M. Maxima a été membre de la chambre de commerce et président du tribunal de commerce de Dijon.

Il a pris place, au Sénat, sur les bancs de la gauche républicaine.

M. VARRY
Ingénieur des ponts et chaussées à Nancy, il s'est beaucoup occupé de la question des chemins de fer d'intérêt local au point de vue de leur construction et de leur exploitation. Élu, le 8 février 1871, représentant de la Meurthe à l'Assemblée nationale, il a plus tard, le 31 janvier 1876, été appelé à la Chambre haute par les électeurs sénatoriaux du même département. Dans la profession de foi qu'il rédigea le 15 février 1876, il se prononça pour la République d'ordre, ennemie de tous les excès, sage, modérée, progressive.

M. Varry est membre de la gauche républicaine.

LE GÉNÉRAL FARRE
Général de division, gouverneur militaire à Lyon, où il commande en chef le 14^e corps d'armée.

Le général Farre, sorti de l'École polytechnique, appartient à l'arme du génie. Général de brigade en titre auxiliaire en 1870, il fut bientôt après nommé général de division chargé des fonctions de chef d'état-major sous Faidherbe, à l'armée du Nord. Depuis, il a commandé la légion en Algérie, et le 25 juin 1878, il a été nommé à Lyon. Possède la confiance et la faveur de M. Gambetta.

« Ce n'était pas assez de frapper d'ostracisme la Chambre, il s'est trouvé des ennemis de M. Lepère qui ont tenté de mettre leur main laïque sur les fonds recueillis par les journaux conservateurs, par les comités libres et même sur les quêtes faites dans les églises. Nous avons signalé les préoccupations présentées qui se sont produites à Charleville, à Douai, à Amiens, où M. Spuller a sanctionné de sa griffe prélectorale les grotesques chicanes des amis politiques de M. Golat.

Le *National*, feuille peu suspecte de cléricalisme, trouve elle-même que le despotisme républicain va trop loin. Il nous paraît bon de citer ses réflexions :

« Ce n'est pas seulement à Amiens, c'est dans les trois quarts des communes de France, qu'a existé des bureaux officiels de bienfaisance à côté des comités, des associations charitables, soit temporaires, soit permanentes. Elles sont plus ou moins organisées depuis longtemps ; elles sont fonctionnées librement sous tous les régimes, et il était temps que M. Spuller intervint pour empêcher l'empire quatre-vingt-six préfets de France, pour leur montrer de quelle façon il convient d'entendre la liberté de la charité.

Le *National*, feuille peu suspecte de cléricalisme, trouve elle-même que le despotisme républicain va trop loin. Il nous paraît bon de citer ses réflexions :

« Ce n'est pas seulement à Amiens, c'est dans les trois quarts des communes de France, qu'a existé des bureaux officiels de bienfaisance à côté des comités, des associations charitables, soit temporaires, soit permanentes. Elles sont plus ou moins organisées depuis longtemps ; elles sont fonctionnées librement sous tous les régimes, et il était temps que M. Spuller intervint pour empêcher l'empire quatre-vingt-six préfets de France, pour leur montrer de quelle façon il convient d'entendre la liberté de la charité.

« La loi de prairial prête à l'équivoque, car une souscription n'est pas une quête, et l'empire pour venir jusqu'au conseil d'Etat, si l'exemple du préfet de la Somme trouve des imitateurs, il y aura du bruit un peu partout et même dans Landernau.

« Pour nous, deux faits ressortent clairement de l'incident d'Amiens : l'esprit toujours provocateur des cléricaux, qui font plus ou moins bruyamment bande à part pour faire un peu de scandale (sic) l'esprit intolérant, tracassier, et jaloux de la légèreté politique à laquelle appartient le préfet de la Somme.

« Sommes-nous donc en France ou en Turquie, pour voir des préfets qui se conduisent en pachas et des gens qui confinent les aumônes, des aumônes pour les distributeurs à leur guise ? Est-ce qu'on veut nous ramener à ce que nous sommes en France ? Est-ce qu'on s'imagine acclimater en France cette façon de radicalement ?

« La moitié de la France se fâche, l'autre moitié se contentera d'en rire, et c'est tout ce que mérite cette forme du despotisme. On sait que certains radicaux sont peu soucieux de la liberté des autres ; mais l'incident de la Somme n'en est pas moins une surprise. Vraiment, on ne s'attendait pas à cela.

« Si l'on a une morale à tirer de cette histoire, c'est qu'il ne faut pas croire à la tolérance d'un certain parti ; c'est que le nom de République sert de passe-port à une minorité dont le despotisme petit ou grand, est le véritable idéal ;

« c'est que pour faire aimer et respecter la République, pour organiser la liberté, il faut se garder de la remettre entre certaines mains. C'est ce que l'on comprendra à la fois en France, et ce que des faits comme celui d'Amiens forcent les plus habiles à reconnaître et les moins clairvoyants à comprendre. »

Il est coté par trop au *National* de se montrer absolument équilibré. Aussi est-il dû devoir accuser de « provocation » et de « scandale » les cléricaux, coupables de vouloir remplir leurs devoirs de chrétiens, malgré toutes les ingratitude et toutes les calomnies dont on les abreuve.

La Chambre a répandu par des chiffres éloquentes aux députations radicales. Les succès éclatant de nos souscriptions n'a d'égal que l'échec non moins manifeste de appels à la « solidarité ».

« Et voilà pourquoi M. Spuller, ne pouvant pas prouver que la République est synonyme de bienfaisance, en vient avec une opportunité cynique à justifier le mot prononcé avec tant d'énergie par M. Riand, dans l'avant-dernière séance du conseil municipal de Paris : La Révolution, c'est le vol ! »

Mais les catholiques ne laisseront pas dépolluer les pauvres, et ils ont l'impérieux devoir de revendiquer le plein et libre exercice de leur droit.

Une lettre d'Amiens nous informe qu'invités par le *rec* du bureau de bienfaisance officiel à verser les fonds qu'ils avaient recueillis, nos excellents confrères de l'École de la Somme et du *Mémorial Amiens* s'y sont décidés à attendre une décision judiciaire.

REVUE DE LA PRESSE
QUINZAINE POLITIQUE
Suite. — Voir la *Gazette de Tourcoing* d'hier. Il s'accomplit dans les institutions de l'Autriche et de l'Allemagne une transformation constitutionnelle qui a pour l'Europe entière, pour la France, une gravité véritable. Tandis qu'en France l'Etat se dissout peu à peu sous l'influence d'un régime parlementaire excessif et abusif, en Autriche et en Allemagne il se fortifie en arrachant aux parlements certaines attributions, certaines garanties, qui lui assurent à soi pour redoubler la vigueur ou la rapidité de ses moyens d'action. A Vienne, le gouvernement demande que l'effectif de l'armée soit réglé par une période de dix ans ; jusqu'à ce jour en vertu de l'article 13 de la loi du 21 décembre 1867, cet effectif était déterminé par un vote annuel. Après un vif et long débat, la Chambre des députés a voté cette proposition, mais à la simple majorité. Le ministère, par conséquent, a voté si marchand, a présenté son projet à la Chambre des seigneurs, et la commission de cette Chambre l'a accepté à l'unanimité. Aujourd'hui on annonce que, par un sentiment de déférence toute monarchique, la Chambre des députés, voulant attester à l'empereur sa confiance particulière, a consenti à ratifier la loi, légèrement amendée, et c'est maintenant une majorité imposante qui la sanctionne. Le parti dit « allié », et le parti fédéraliste ont exprimé des suffrages contraires à l'attente générale, et même dans les deux Chambres, ces deux partis ont voté en sens inverse. Nous n'avons pas à juger cette contradiction de partis qui divisent le parlement autrichien. Ce qui mérite notre attention, c'est la modification constitutionnelle que le gouvernement propose ainsi pour se créer et maintenir à l'abri du contrôle parlementaire une armée dont l'organisation soit moins instable, partant plus solide et puissante. Nous ne contesterons pas que la gestion d'un parlement ne puisse nuire à l'armée, quand, annuellement, on y remet en discussion, avec un esprit partiel et versatile, le chiffre de ses contingents et de ses ressources. Nous ne prétendons pas non plus défendre en matière de these, contre le gouvernement autrichien, contre le ministère de comte Taaffe, le droit parlementaire avec ses avantages et ses inconvénients. Ce que nous remarquons plutôt, c'est que cette tentative de restreindre à Vienne le pouvoir du parlement coïncide avec un essai analogue de M. de Bismarck, et que ce changement dans la constitution des forces militaires de l'Autriche semble s'opérer sous l'inspiration qui a présidé au traité de Vienne. Tandis que l'Autriche fixe pour dix ans l'état de son armée, que fait-on à Berlin ? Le *Reichstag* de Bismarck, lui aussi, invite le parlement à déterminer le contin-

SANS FAMILLE
PREMIÈRE PARTIE
XIV
NEIGE ET LOUPS

De ce côté il s'était fait un grand changement dans son caractère ou tout au moins dans ses manières d'être avec moi, et cela me soutenait, cela m'empêchait de pleurer quand le souvenir d'Arthur me serait le cœur ! Je sentais que je n'étais pas seul au monde et que dans mon malheur, il y avait plus qu'un malheureux.

Souvent même, si j'avais osé, je l'aurais embrassé, tant j'avais besoin d'épancher au dehors les sentiments d'affection qui étaient en moi ; mais je n'osais pas, car Vitalis n'était pas un homme avec lequel on risquait des familiarités.

Tout d'abord, et pendant les premiers temps, j'avais été la crainte qui m'avait tenu à distance ; maintenant c'était quelque chose de vague qui ressemblait à un sentiment de respect.

Alors je ne disais que cela était impossible, parce que mon malheur n'était qu'un monstre de bêtes, tandis que madame Milligan était une dame.

Mais ce que me disait la réflexion n'imposait pas silence à ce que mes yeux me répétaient ; quand Vitalis le voulait, il était un monsieur tout comme madame

Milligan était une dame ; la seule différence qu'il y eût entre eux tenait à ce que madame Milligan était toujours dame, tandis que mon maître n'était toujours monsieur que dans certaines circonstances ; mais alors il était si complètement, qu'il en était imposé aux plus hardis comme aux plus insolents.

Or, comme je n'étais ni hardi, ni insolent, je subissais cette influence et j'en souffrais pas m'abandonner à mes épanchements alors même qu'il les provoquait par quelques bonnes paroles.

Après être parvenu de cette, nous étions restés plusieurs jours sans parler de madame Milligan et de mon séjour sur le *Cygne*, mais à peu à peu ce sujet s'était présenté dans nos entretiens, mon maître l'abordant tout jours le premier, et bientôt il ne s'était guère passé de jours sans que le nom de madame Milligan fût prononcé.

— Tu l'as aimée bien, cette dame ? me disait Vitalis, oui ; je comprends cela ; elle a été bonne, très-bonne pour toi ; il ne faut pas penser à elle qu'avec reconnaissance.

Puis souvent il rajoutait :
— Il le fallait !
Qu'avait-il fait ?
— Tu l'as aimé ?
— Je n'avais pas bien compris ; mais peu à peu j'en étais venu à me dire, que ce qu'il avait fait, j'avais été repousser la proposition de madame Milligan, de me garder près d'elle.

C'était à cela seulement que mon maître pensait quand il disait : « Il le fallait » ; et il me semblait que dans ces quelques mots, il y avait comme un regret ; il aurait voulu me laisser près d'Arthur, mais cela avait été impossible.

Et au fond du cœur, je lui savais gré de ce regret, bien que je ne divinsse point pourquoi il n'avait pas pu accepter les propositions de madame Milligan, les explications qui m'avaient été répétées par elle ne me paraissant pas très-compréhensibles.

— Maintenant, peut-être les accepterait-il ?
Et c'était là pour moi un sujet de grande espérance.

— Pourquoi ne rencontrerions-nous pas le *Cygne* ?
Il devait remonter le Rhône, et nous, nous longions les rives de ce fleuve.

Aussi tout en marchant, mes yeux se tournaient plus souvent vers l'eau que vers les collines et les plaines fertiles qui le bordent de chaque côté.

Lorsque nous arrivâmes dans une ville, Arles, Tarascon, Avignon, Montélimar, Valence, Tournon, Vienne, ma première idée était pour les quais et pour les ponts je cherchais le *Cygne*, et quand j'apercevais de loin un bateau à demi noyé dans les brumes confuses, j'attendais qu'il grandit pour voir si ce n'était pas le *Cygne*.

Mais ce n'était pas lui.

Quelques fois je m'achardissais jusqu'à interroger les mariniers, et je leur décrivais le bateau que je cherchais ; ils ne l'avaient pas vu passer.

Maintenant que mon maître était décidé à me céder à madame Milligan, au moins je me l'imaginai, il n'y avait plus à craindre qu'en parlant de ma naissance ou qu'en écrivant à mes parents, l'affaire se traiterait entre mon maître et madame Milligan.

au moins dans mon rêve enfantin, j'arrangeais ainsi les choses : madame Milligan désirait me prendre près d'elle, mon maître consentait à renoncer à ses droits sur moi, tout était dit.

Nous restâmes plusieurs semaines à Lyon, et tout le temps que j'eus à moi je le passai sur les quais du Rhône et de la Saône ; je connaissais les ponts d'Ainay, de Tilsitt, de la Guillotière ou de l'Hôtel-Dieu, aussi bien qu'un Lyonnais de naissance.

Mais j'eus beau chercher ; je ne trouvais pas le *Cygne*.

Il nous fallut quitter Lyon et nous diriger vers Dijon ; alors l'espérance de retrouver jamais madame Milligan et Arthur commença à m'abandonner ; car j'avais à Lyon étudié toutes les cartes de France que j'avais pu trouver aux étalages des bouquinistes, et je savais que le canal du Centre que devait prendre le *Cygne* pour gagner la Loire, se détache de la Saône à Chalon.

Nous arrivâmes à Chalon et nous en repartîmes sans avoir vu le *Cygne* ; c'en était donc fait, il fallait renoncer à mon rêve.

Ce ne fut pas sans un très-vif chagrin. Justement pour accroître mon désespoir, qui pourtant était déjà assez grand, le temps devint détestable ; la saison était avancée, l'hiver approchait, et les marches sous la pluie, dans la boue, devenaient de plus en plus pénibles. Quand nous arrivâmes le soir dans une mauvaise auberge où dans une grange, hâressés par la fatigue, mouillés jusqu'à la chemise, crottés jusqu'aux cheveux, je ne couchais point

avec des idées riantes.

Lorsque, après avoir quitté Dijon, nous traversâmes les collines de la Côte-d'Or, nous fûmes pris par un froid humide qui nous glaça jusqu'aux os, et Joli-Cœur devint plus triste et plus maussade que moi.

Le but de mon maître était de gagner Paris au plus vite, car à Paris seulement nous avions chance de pouvoir donner quelques représentations pendant l'hiver ; mais, soit que l'état de sa bourse ne lui permit pas de prendre le chemin de fer, soit pour toute autre raison, c'était à pied que nous devions faire la route qui séparait Dijon de Paris.

Quand le temps nous le permettait, nous donnions une courte représentation dans les villes et dans les villages que nous traversions, puis, après avoir ramassé une maigre recette, nous nous remettions en route.

Jusqu'à Châtillon, les choses allèrent à peu près, quoique nous eussions toujours à souffrir du froid et de l'humidité ; mais après avoir quitté cette ville, la pluie commença et les vents tournèrent au nord.

Tout d'abord nous ne nous en plaignîmes pas, bien qu'il se peignît d'avoir le vent du nord en pleine figure ; à tout prendre, mieux valait encore cette pluie, si âpre qu'elle fût que l'humidité dans laquelle nous pourrissions depuis plusieurs semaines.

Par malheur le vent ne resta pas au sud ; le ciel s'emplit de gros nuages, le soleil disparut entièrement, et tout annonça que nous aurions bientôt de la neige.

Nous pûmes cependant arriver à un gros village sans être pris par la neige, mais l'intention de mon maître était de gagner Troyes au plus vite, parce que Troyes est une grande ville dans laquelle nous pourrions donner plusieurs représentations, si le mauvais temps nous obligeait à séjourner.

— Coucher vite, me dit-il, quand nous fûmes installés dans notre auberge ; nous partirons demain matin de bonne heure, je crains d'être surpris par la neige.

Pour lui, il ne se coucha pas aussi tôt, mais il resta au coin de l'âtre de la cheminée de la cuisine pour réchauffer Joli-Cœur qui avait beaucoup souffert du froid de la journée et qui n'avait cessé de gémir, malgré que nous eussions pris soin de l'envelopper dans des couvertures.

Le lendemain matin je me levai de bonne heure comme il m'avait été commandé ; il ne faisait pas encore jour, le ciel était noir et bas, sans une étoile ; il semblait qu'un grand couvercle sombre s'était abaissé sur la terre et allait l'écraser. Quand on ouvrait la porte, un vent âpre s'engouffrait dans la cheminée et ravivait les tisons qu'il venait de faire éteindre ; on entendait le bruit de la neige qui tombait.

— A votre place, dit l'aubergiste, s'adressant à mon maître, je ne partirais pas ; la neige va tomber.

— Je suis pressé, répondit Vitalis, j'espère arriver à Troyes avant la neige.

— Trente kilomètres ne se font pas en heures.

Nous partîmes néanmoins.

A suivre